

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification de la substance/du mélange et de l'entreprise

1.1 Identificateur du produit

Nom du produit :
Serviettes de nettoyage et de prélavage
Boom

Numéros d'identification du produit : B-1, B-D72, B-1M

1.2 Utilisations déterminées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations déterminées : Nettoie et traite les bras de flèche en fibre de verre

Liste d'utilisations déconseillées : Sans objet.

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur/fabricant :

American Polywater Corporation

11222 - 60th Street North

Stillwater, MN 55082 USA

Téléphone : 1 651 430-2270

Courriel : sds@polywater.com

1.4 Numéros de téléphone d'urgence

INFOTRAC : 1 800 535-5053 (É.-U.) 1 352 323-3500 (INTERNATIONAL)

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon l'OSHA des É.-U. 29 CFR 1910.1200 (2012) et le RPD du Canada (DORS/2015-17; SIMDUT 2015).

Liq. infl. 4 H227

Asp. tox. 1 H304

Irritant pour la
peau 2 H315

Irritant peau 1 H317

Irritant pour
les yeux 2 H319

2.2 Éléments de l'étiquette

Contient : d-Limonène, alcools éthoxylés



Pictogrammes :

Mention

d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H227	Liquide combustible.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque l'irritation de la peau.
H317	Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
H319	Provoque une grave irritation des yeux.

Mises en garde :

P210	Tenir à l'écart des flammes et des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
P280	Porter des gants et des lunettes de protection. EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P301 + P310	NE PAS faire vomir.
P331	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver à grande eau.
P302 + P352	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
P333 + P313	Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer soigneusement à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact s'il y a lieu et s'il est possible de le faire facilement.
P362 + P364	Si l'irritation persiste : consulter un médecin.
P305 + P351 + P338	En cas d'incendie : utiliser de l'eau, de l'eau sous forme de brouillard, de la mousse, de la poudre chimique ou du dioxyde de carbone pour éteindre le feu.
P337 + P313	Ranger dans un endroit bien aéré. Conserver au frais.
P370 + P378	Mettre le contenant et le contenu au rebut conformément à la réglementation locale et nationale.
P403 + P235	
P501	

2.3 Autres dangers : Aucune donnée.

3. Composition/informations sur les ingrédients

<u>Constituant</u>	<u>Numéro CAS</u>	<u>Numéro CE</u>	<u>% en poids</u>
(+)-limonène	5989-27-5	227-813-5	<20
Glutarate de diméthyle	1119-40-0	214-277-2	<15
Succinate de diméthyle	106-65-0	203-419-9	<10
Adipate de diméthyle	627-93-0	211-020-6	<10
Alcools éthoxylés	68439-46-3	500-446-0	<3

4. Premiers soins

4.1 Description des premiers soins

Contact avec les yeux :	En cas d'irritation des yeux due à l'exposition aux vapeurs, transporter la personne incommodée à l'air frais. Rincer les yeux avec de l'eau propre. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. En cas de contact direct avec les yeux, rincer à grande eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin.
Contact avec la peau :	Retirer les vêtements contaminés; rincer la peau à grande eau. En cas d'irritation, consulter un médecin.
Inhalation (si respiré) :	En cas d'irritation du nez ou de la gorge, transporter la personne incommodée à l'air frais. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin.
Ingestion (si avalé) :	Le produit présente un faible niveau de toxicité par voie orale. L'ingestion de grandes quantités peut provoquer une irritation du tube digestif ou une perturbation du système nerveux (p. ex., somnolence, vertiges, perte de coordination et fatigue).

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Consulter la section 11 pour de plus amples renseignements.

4.3 Indication en cas de nécessité de soins médicaux immédiats et d'un traitement particulier.

Risque d'aspiration. En cas d'ingestion, le produit peut être aspiré dans les poumons et provoquer une pneumonie chimique.

5. Mesures de lutte en cas d'incendie**5.1 Agents extincteurs :**

Dioxyde de carbone, brouillard d'eau pulvérisée, poudre chimique sèche ou mousse.

5.2 Dangers particuliers liés à la substance ou au mélange**Produits de décomposition et sous-produits dangereux :**

La combustion produit du CO, du CO₂ et de la fumée. La fumée peut être âcre et les vapeurs, irritantes.

5.3 Conseils à l'intention des pompiers

Porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome à pression positive ou un appareil respiratoire par pression. La pression peut augmenter à l'intérieur du contenant s'il est exposé à une chaleur intense. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés au feu.

6. Mesures en cas de rejet accidentel**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :**

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Risque limité de déversement grâce à l'emballage de serviettes saturées.

6.2 Précautions environnementales :

Éviter de rejeter dans l'environnement.

6.3 Méthodes de confinement et de nettoyage :

Recueillir la serviette et absorber l'excédent de matière avec du sable ou des absorbants.

6.4 Référence à d'autres sections :

Consulter les sections 4, 5, 8 et 13 pour obtenir de plus amples renseignements.

7. Manutention et stockage**7.1 Précautions pour une manutention en toute sécurité**

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Éviter d'inhaler les vapeurs ou les aérosols. Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Se laver soigneusement après manipulation. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. Pour usage industriel ou professionnel uniquement. Éviter tout contact avec des agents oxydants (p. ex., chlore, acide chromique, etc.).

7.2 Instructions pour un entreposage sécuritaire, y compris en ce qui a trait aux incompatibilités

Ranger dans un endroit bien aéré. Garder le contenant hermétiquement fermé. Conserver au frais. Ranger à l'écart des acides et des oxydants.

7.3 Utilisations finales particulières

Voir le dépliant sur ce produit pour obtenir de plus amples renseignements.

8. Contrôle de l'exposition; protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle**

Limites d'exposition et recommandations :

(+)-limonène (5989-27-5)

Pays/origine

Limite d'exposition à long terme

–

MPT de 8 heures

Limite d'exposition à court terme –

15 min

É.-U., MPT DE L'ACGIH	Non établie	Non établie
É.-U., LIMITE D'EXPOSITION ADMISSIBLE (PEL) DE L'OSHA	Non établie	Non établie
Alberta, Québec, Yukon, Colombie-Britannique, Saskatchewan, Ontario*	Non établie	Non établie

*** Les valeurs pour le Manitoba, Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard sont toutes basées sur les VLE actuelles de l'ACGIH. Les valeurs pour le Nouveau-Brunswick sont basées sur une version plus ancienne des valeurs de l'ACGIH. Les valeurs pour le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest sont basées en grande partie sur les VLE actuelles de l'ACGIH.*

Glutarate de diméthyle (1119-40-0), succinate de diméthyle (106-65-0), adipate de diméthyle (627-93-0) :

	Limite d'exposition à long terme	Limite d'exposition à court terme – 15 min
Pays/origine	– MPT de 8 heures	
É.-U., MPT DE L'ACGIH	Non établie	Non établie
É.-U., LIMITE D'EXPOSITION ADMISSIBLE (PEL) DE L'OSHA	Non établie	Non établie
Alberta, Québec, Yukon, Colombie-Britannique, Saskatchewan, Ontario*	Non établie	Non établie

*** Les valeurs pour le Manitoba, Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard sont toutes basées sur les VLE actuelles de l'ACGIH. Les valeurs pour le Nouveau-Brunswick sont basées sur une version plus ancienne des valeurs de l'ACGIH. Les valeurs pour le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest sont basées en grande partie sur les VLE actuelles de l'ACGIH.*

8.2 Contrôle de l'exposition

Protection respiratoire :

Une ventilation normale est suffisante. Une serviette saturée limite l'exposition aux vapeurs de solvants. Si l'exposition dépasse les limites recommandées, il convient de porter un masque respiratoire. Utiliser un respirateur ou un masque à gaz avec cartouches pour vapeurs organiques (homologué NIOSH ou CE) avec préfiltration des matières particulaires P100 ou AP2.

Gants de protection :

En cas de contact répété ou prolongé avec la peau, l'utilisation de gants imperméables est recommandée pour éviter le dessèchement et l'irritation.

Protection des yeux :

Aucune protection nécessaire. L'emballage élimine les risques d'éclaboussures. Éviter tout contact direct de la lingette/serviette avec les yeux.

Autre équipement de protection :

Il est conseillé d'avoir une source d'eau propre accessible dans l'espace de travail pour rincer les yeux et la peau. Des vêtements étanches doivent être portés au besoin.

9. Caractéristiques physiques et chimiques

9.1 Données sur les propriétés physiques et chimiques de base (liquide en vrac)

Apparence :	Liquide blanc laiteux dégageant une très légère odeur d'agrumes.
Seuil de perception de l'odeur :	Aucune donnée.
pH :	Aucune donnée.
Point de congélation :	Aucune donnée.
Point d'ébullition :	~212 °F/ 100 °C initial
Point d'éclair :	>60,5 °C (>140 °F), Pensky-Martens en vase clos (PMCC)
Taux d'évaporation :	<0,1 (acétate de n-butyle = 1)

Inflammabilité (solide, gaz) :	Ne s'applique pas aux liquides
Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité :	Aucune donnée.
Pression de vapeur :	<1 mm de Hg < 134 Pa à 20 °C
Densité de vapeur (air = 1) :	Aucune donnée.
Densité relative (H₂O = 1) :	1,0
Solubilité dans l'eau :	Dilue l'émulsion
Coefficient de partage : n-octanol/eau :	Aucune donnée.
Température de combustion spontanée :	Aucune donnée.
Température de décomposition :	Aucune donnée.
Viscosité :	Aucune donnée.

9.2 Autres informations

Composés volatils (% en poids)	95 %
Teneur en COV :	466 g/l

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité :

Voir les autres rubriques de la section 10.

10.2 Stabilité chimique :

Stable

10.3 Risque de réactions dangereuses :

Aucun connu.

10.4 Conditions à éviter :

Éviter la chaleur, les flammes et les étincelles.

10.5 Substances incompatibles :

Oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux :

Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

Toxicité aiguë

Contact avec les yeux :

Le contact direct avec les yeux peut provoquer l'irritation des yeux. Cette irritation est minime et normalement temporaire.

Contact avec la peau :

Une exposition prolongée ou répétée de la peau peut éliminer les huiles, ce qui provoque des rougeurs, le dessèchement et des gerçures. Les personnes souffrant d'affections cutanées préexistantes pourraient être plus sensibles à l'irritation cutanée causée par ce produit.

Potentiel d'irritation et de sensibilisation :

Ce produit peut être irritant pour la peau et les yeux. Il n'est pas sensibilisant.

Inhalation (si respiré) :

Les vapeurs concentrées de solvants pétroliers peuvent provoquer une irritation du nez et de la gorge. Une exposition prolongée à des concentrations de vapeur excessivement élevées peut entraîner une dépression du système nerveux central (p. ex., somnolence, étourdissements, perte de coordination et fatigue). Les personnes souffrant de maladies pulmonaires pourraient éprouver des difficultés respiratoires supplémentaires en raison des propriétés irritantes de ce produit.

Ingestion :

L'ingestion en grande quantité peut provoquer une irritation du tube digestif, une dépression du système nerveux (p. ex., somnolence, étourdissements, perte de coordination et fatigue).

Toxicité chez les animaux :

(+)-limonène	DL ₅₀ (rat, voie orale) >5 000 mg/kg
	DL ₅₀ (lapin, voie cutanée) 5 000 mg/kg
	DR ₅₀ 1 000 ppm

Danger d'aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. En fonction des propriétés physico-chimiques du produit.

Exposition chronique :**Toxicité pour l'appareil reproducteur :**

Aucune donnée.

Mutagénicité :

Aucune donnée.

Térogénicité :

Aucune donnée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Aucune donnée.

Produits synergiques sur le plan toxicologique :

Aucune donnée.

Cancérogénicité :

Ni cette substance ni aucun de ses constituants n'ont été classés comme cancérigènes ou probablement cancérigènes par le NTP, le CIRC ou l'OSHA.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité :**Écotoxicité :**

Aucune donnée.

Toxicité aquatique :

Susceptible d'être toxique pour les crustacés; se dégrade lentement dans l'environnement aquatique.

12.2 Persistance et dégradabilité :

Aucune donnée.

12.3 Potentiel de bioaccumulation :

Aucune donnée.

12.4 Mobilité dans le sol :

Aucune donnée.

12.5 Résultats de l'évaluation TBP et vPvB :

Ce produit n'est pas une substance toxique bioaccumulable et persistante (TBP) ni une substance chimique très persistante et très bioaccumulable (vPvB), et il n'en contient pas.

12.6 Autres effets indésirables :

Aucun connu.

13. Considérations relatives à l'élimination

Mettre le produit au rebut conformément à la réglementation locale et nationale.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre intérieur – DOT des États-Unis : Non réglementé (49 CFR 173.155).

Numéro de l'ONU : 3082

Nom d'expédition réglementaire de l'ONU :	Substance dangereuse pour l'environnement, liquide, NSA, (Contient : d-limonène) Qté ltée
Catégorie(s) de danger pour le transport :	Classe 9
Groupe d'emballage :	III
Risques pour l'environnement :	Polluant marin
Réglementation de l'OACI/IATA pour le transport des marchandises dangereuses :	Emballages de moins de 5 litres non réglementés (voir disposition spéciale A197)
Code IMDG :	Emballages de moins de 5 litres non réglementés (voir code IMDG 2.10.2.7)

15. Informations réglementaires

15.1 Règlements et lois propres à la substance ou au mélange relativement à la sécurité, la santé et l'environnement

Gouvernements fédéral et des États des États-Unis

Tous les constituants sont inscrits à l'inventaire établi en vertu du Toxic Substances Control Act (TSCA).

Catégories de danger pour la production de rapports en vertu du SARA, articles 311/312	<u>Aigus</u> Oui	<u>Chroniques</u> Non	<u>Incendies</u> Oui	<u>Pression</u> Non	<u>Réactivité</u> Non
---	----------------------------	---------------------------------	--------------------------------	-------------------------------	---------------------------------

<u>Constituants</u>	<u>CERCLA/SARA art. 302</u> <u>QR de substance</u> <u>dangereuse</u>	<u>Quantité-seuil</u> <u>prévue (TPQ)</u> <u>de substance</u> <u>extrêmement</u> <u>dangereuse</u> <u>(EHS)</u>	<u>SARA art. 313</u> <u>Rejet toxique</u>
----------------------------	---	--	--

Les constituants ne sont pas visés par la réglementation Superfund.

Cotes de danger de la NFPA :	Santé :	1
	Incendie :	2
	Réactivité :	0

Les cotes de danger de la National Fire Protection Association (NFPA) sont conçues pour être utilisées par les intervenants d'urgence en cas de déversement, d'incendie ou d'urgences similaires. Les cotes de danger sont basées sur les propriétés physiques et toxiques des produits de combustion ou de décomposition du produit.

Proposition 65 de la Californie

Ce produit ne contient pas de produits chimiques reconnus par l'État de la Californie comme causes de cancer, de malformations congénitales ou d'autres dommages à l'appareil reproducteur, ou il a été évalué comme étant inférieur aux niveaux d'exposition jugés sûrs par l'OEHHA requis pour l'étiquetage.

Union Européenne

Ce produit est conforme aux exigences du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 en matière de communications. Tous les constituants sont inscrits à l'Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes (EINECS). Ne contient aucune substance de la liste de candidats REACH, limite de concentration spécifique (SCL) de ≥0,1 %. Ne contient aucune substance à déclaration obligatoire inscrite à la Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS), Directive 92/32/CEE. Ne contient aucune substance REACH assujettie aux restrictions de l'Annexe XVII.

Canada

Tous les constituants sont inscrits sur la LI.

Ce produit a été classé selon les critères de danger du Règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche de données de sécurité contient tous les renseignements exigés par le RPC.

Australie

Tous les constituants sont inscrits à l'inventaire australien des substances chimiques (AICS). Dangereux selon les critères de la NOHSC (Australie).

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique du mélange n'a été effectuée par le fournisseur.

16. Autres informations**Abréviations et acronymes :**

OSHA = Occupational Safety and Health Administration
CLP = Règlement sur la classification, l'étiquetage et l'emballage
STOT = Toxicité spécifique pour certains organes cibles
DL₅₀ = Dose létale moyenne
DNEL = Niveau dérivé sans effet
ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists
TSCA = Toxic Substances Control Act (USA)
LI = Liste intérieure (Canada)
AICS = Australian Inventory of Chemical Substances

Classification du mélange selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :

H227 Liquide combustible.
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies
H304 respiratoires.
H315 Provoque l'irritation de la peau.
H317 Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
H319 Provoque une grave irritation des yeux.

Procédure de classification

Essais physiques
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Date de révision : 25 février 2022

Numéro de révision : 6 NA

Remplace : 2 mars 2020

Changements apportés : Aucun changement dans la présente révision. Révisé et approuvé. Rédigé conformément aux dispositions de l'OSHA des É.-U. 1910.1200 App D (2012) et du RPD du Canada (DORS/2015-17; SIMDUT 2015). (Format SGH)

Les informations et les recommandations contenues dans le présent document sont considérées comme fiables. Cependant, le fournisseur n'émet aucune garantie, expresse ou implicite, relativement à l'utilisation de ce produit. L'acheteur doit déterminer dans quelles conditions ce produit peut être utilisé en toute sécurité et assume tous les risques et toutes les responsabilités en rapport avec la manutention et la manipulation de ce produit.